

# ATELIER TRAME VERTE ET BLEUE DU 06 SEPTEMBRE 2017

## *Compte-rendu des échanges*

### Objet de la réunion :

- poursuivre la co-construction engagée avec les communes et les acteurs du territoire du projet de Trame verte et bleue (TVB)
- restituer le travail mené par un groupe restreint d'élus
- échanger sur les propositions faites concernant l'ambition environnementale affichée dans le PADD et sa traduction dans les pièces règlementaires du PLUi.

### Participants :

#### Présents :

Représentants	Nom	Qualité
Elus	HAVET Bernadette	Mairie d'Achicourt
	LEBLANC Jean-Paul	Mairie d'Achicourt
	MICHEL Didier	Mairie de Tilloy
	ANSART Pierre	Maire de Beaurains
	MONCOMBE Jean-Rémi	Mairie Athies
	DALPOS Sylviane	Mairie d'Achicourt
	CLAUSSE Patrick	Mairie de Thélus
	LACHAMBRE Pascal	Mairie d'Achicourt - VP CUA
	AUDEGOND Mickael	Mairie de Wailly
	PLOUVIER Marie Thérèse	Mairie d'Héninel
	BUQUET Martial	Mairie d'Achicourt

Représentants	Nom	Qualité
Elus	SACCHETTI Claudine	Mairie d'Achicourt
	FOURNIER Jean Marie	Mairie d'Héninel
	DELMOTTE Michel	Mairie de Boisieux Saint Marc
	TOURNEUX Hubert	Mairie de Beaurains
	PARIS Guy	Mairie d'Achicourt
	ROUSSEZ Pierre	Mairie Hénin sur Cojeul
	DUFLOS Eric	Mairie de Wancourt
	LEBLANC André	Mairie de Wancourt
	PLET Luigui	Mairie de Boiry Becquerelle
	ROCHE Reynald	Mairie de Guémappe
	DEPRET Jean François	Mairie de Farbus
	BAVIERE Jean Pierre	Mairie de Mont Saint Eloi
	DELCOURT Jean Pierre	Mairie de Acq
	ROSSIGNOL Françoise	Mairie de Dainville - VP CUA
Techniciens et Bureaux d'étude	LEBOT Thierry	Directeur Général Adjoint en charge du pôle économique - CUA
	VERWAERDE Bertrand	Chargé d'études - Urbanisme - CUA
	OUTREBON Juliette	Chargé d'études - Développement Durable - CUA
	TREMORIN Franck	Voirie - CUA
	CASSANET Claire	EVEN CONSEIL
	CORDONNIER Denis	Citiation et Ensemble
	HILLER Ingrid	SCOTA
	PARENT Michel	Entretien Halieutique Saint Laurent
PPA et Associations	VILAIN Bernard	DDTM
	DEPRET Jean François	SCOTA
	NICOLAS Anne	Chambre d'Agriculture
	LIENARD Amandine	Département 62
	CHEMIN François	CEN Nord pas de calais
	FONTENEAU Claire	CPIE Villes de l'Artois
	BRUNNER Mickael	CPIE Villes de l'Artois
	GUES Lucien	G.O.N section « le cochevis »
	TAILLIEZ Bruno	G.O.N section « le cochevis »
	TORTOSA Grégoire	Conseil départemental MDADT
	DUHANEZ Bernard	Fédération Départementale des Associations Agréées pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas de Calais
	SENECAUT Georges	Nord Nature Arras
HONORE Gérard	GEDA de l'Artois	
Autres	CARRE Vincent	Agriculteur à Feuchy
	BRUGGET Patrick	Agriculteur à Saint Nicolas

Représentants	Nom	Qualité
Excusés	SPAS	Mairie d'Arras, Vice-Président délégué à l'Environnement CUA
	BOCQUILLET	Mairie d'Arras
	DELRUE	Mairie d'Arras
	OSSELAND	Mairie d'Arras
	HODENT	Mairie d'Arras

### Diffusion :

- Invités

P.J. : Powerpoint diffusé

### Idées fortes :

- La défense de l'Environnement est une thématique centrale du projet de territoire au même titre que l'habitat, les transports ou l'économie
- Les règles et recommandations devront être homogènes et partagées sur l'ensemble du territoire mais des adaptations au contexte local seront inévitablement à prévoir
- La concertation devra être au centre de la thématique

### 1) La nature et l'environnement

Au-delà de la seule préservation de la biodiversité, thématique en soit indispensable, la protection de l'environnement constitue un vecteur essentiel d'attractivité pour le territoire puisqu'il permet de répondre à la fois à des questions écologiques (captation de CO2, lutte contre les inondations...), sociales (bénéfice pour la santé, préservation du cadre de vie...) mais également économiques (activités de loisirs, développement touristique, participation à la transition énergétique...).

Le projet de territoire retranscrit dans le PADD a largement évoqué le patrimoine naturel de la CUA, avec un axe 2 dédié : Un environnement naturel à préserver. La déclinaison de ce chapitre se fait à un niveau réglementaire (règlement et zonage) et dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) spécifique. Des outils qui auront un impact direct sur les propriétaires. Néanmoins chaque document d'urbanisme prenait déjà en compte des surfaces de protection plus ou moins importantes et des réglementations plus ou moins strictes pour protéger les milieux naturels. Il s'agit d'harmoniser toute cette réflexion, tout en accompagnant les communes qui souhaitent aller plus loin.

La concertation avec les différents acteurs, et notamment avec le monde rural, est une des priorités de la démarche de la Trame verte et bleue.

### Points mis en avant lors des échanges

→ Si l'élaboration de la Trame verte et bleue permet de répondre aux problématiques de biodiversité, sociales et économiques, ne pas oublier son rôle essentiel dans la santé.

- Quel est l'organe de délibération pour trancher sur les débats ?
- A quel moment les partenaires seront-ils associés à la démarche ?
- Comment renforcer la concertation au sein même des communes (relation maire / habitants) sur cette question ?

## 2) L'ambition de la Trame Verte et Bleue

Pionnière dès 2003 avec la création de sa trame verte et bleue, la CUA a besoin de renouveler ses ambitions. Une politique de protection ambitieuse doit permettre d'accompagner efficacement le projet de développement territorial : un cadre de vie privilégié pour renforcer le lien urbain-rural et accroître le bien-être sur le territoire.

Le curseur à placer, l'ambition à définir n'est donc pas une contrainte mais une contribution à l'objectif, à la perception du bien-être sur le territoire.

### Points mis en avant lors des échanges

- Au-delà de la réglementation, quelle est l'ambition du territoire concernant l'environnement ? Que souhaitons-nous léguer aux générations futures ?

## 3) L'ossature de la TVB

La Trame Verte et Bleue repose sur :

- **Les cœurs de nature** : espaces naturels principaux ou aux caractéristiques écologiques les plus intéressants. Il est proposé de les sanctuariser et de les renforcer en créant des espaces tampons de 30m afin de préserver la fonction écologique des sites.
- **Les espaces naturels relais** : Espaces de nature plus commune, ils constituent le patrimoine écologique « vécu » par les habitants dans leur quotidien. Ils sont importants pour ancrer les corridors. Ce sont par exemple des ensembles de haies, des prairies isolées, des bois de faible surface, etc. Il est proposé de les protéger sous la forme de compensation (En cas de travaux ou d'aménagement, la nécessité de déboiser ou de défricher doit être systématiquement compensée par le reboisement sur des superficies au moins identiques. Il est proposé en revanche, au regard de la difficulté d'en créer de nouvelles, de sauvegarder les pâtures).
- **Les corridors** doivent permettre de relier les cœurs de nature et les espaces naturels relais. Il s'agit de délimiter des corridors larges (environ 300m) où s'appliqueront des règles de constructibilité plus strictes, ainsi que des corridors (d'environ 50m) globalement inconstructibles afin de préserver des cheminements continus. Les corridors ne sont pas des « autoroutes vertes », mais plutôt des faisceaux délimités pour le dessin d'un projet pour le futur, dans lesquels le développement des espaces naturels sera renforcé.

la mise en œuvre opérationnelle de la Trame verte et bleue s'appuiera :

- **L'exemplarité de la collectivité (travail en priorité sur les emprises publiques)**
- **La concertation** avec les acteurs locaux (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, propriétaires riverains...), lors des études pré-opérationnelles, pour tenir compte des usages et pratiques existants.

- **La mutualisation des compétences** en associant des structures partenaires, afin de partager les savoir-faire (fédération de pêche, de chasse, Conservatoire des Espaces Naturels...).

### Points mis en avant lors des échanges

- **Création d'espaces tampons inconstructibles autour des cœurs de nature :**

→ Inquiétude de la part de la Chambre d'agriculture de limiter les zones de constructibilités agricoles.

→ Questionnement concernant le choix d'une distance de 30 m : il s'agit d'une distance minimum, correspondant à une hauteur moyenne d'un arbre mature, permettant ainsi également de protéger les constructions des risques liées aux chutes d'arbres.

→ Voir avec les différents gestionnaires des sites en question : des accords sont à trouver en fonction des différents milieux afin de concilier protection des milieux naturels et pratique des activités humaines.

- **Les corridors**

→ Questionnement concernant la délimitation des corridors ainsi que la difficulté de leur mise en place (largeur arbitraire) et impacts sur l'agriculture.

→ Questionnements concernant la réduction des possibilités de construire du fait de la bande tampon inconstructible de part et d'autre du cours d'eau (exemple du Cojeul)

### 3) La Trame Verte et Bleue urbaine

Les espaces urbains contiennent une même organisation que pour le milieu « rural » : des éléments « naturels » à protéger (parcs urbains, jardins privés, jardins familiaux, points d'eau...) qu'ils convient de mettre en relation grâce à la mise en œuvre de corridors.

### Points mis en avant lors des échanges

→ il faut une vraie volonté de préserver les espaces de nature en ville, qui participent à la qualité du cadre de vie que l'on souhaite valoriser dans la CUA, à lier également avec les questions d'entretien de ces espaces.

### 4) Les impacts et une préoccupation : la concertation

Une analyse fine au cas par cas est indispensable et des débats sont à créer entre les différents acteurs du territoire. Il s'agit de voir la protection et le renforcement des milieux naturels comme une volonté de qualité pour le territoire et non pas comme une contrainte.

### Points mis en avant lors des échanges

- La Trame verte et bleue impose de nouvelles contraintes à la fois aux agriculteurs mais également aux habitants concernés : quelles compensations ?
- Le développement de la Trame verte et bleue va entraîner la multiplication des animaux : quelles seront les modalités de gestion ?
- Quid de la gestion des éléments de nature, et notamment des haies par exemple ? Une question à trancher avant l'approbation du document.